



**FR**

**COMMISSION PREPARATOIRE POUR  
L'ÉTABLISSEMENT DU REGISTRE INTERNATIONAL  
POUR LES MATÉRIELS D'ÉQUIPEMENT MAC  
CONFORMEMENT AU PROTOCOLE MAC**

UNIDROIT 2020  
MACPC/2/Doc. 1  
Original: anglais  
novembre 2020

***Deuxième session (en distanciel)***  
**10-11 décembre 2020**

**PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE**

1. Ouverture de la session et bienvenue par le Secrétaire Général d'UNIDROIT
2. Adoption du projet d'ordre du jour de la session
3. Election du Président et des Vice-Présidents de la Commission
4. Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance
5. Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC
6. Mise à jour sur les activités du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection du Conservateur
7. Calendrier et planification des travaux futurs
8. Divers
9. Clôture de la session.

## ANNOTATIONS AU PROJET D'ORDRE DU JOUR

### Point No. 1 Ouverture de la session

1. En raison de la pandémie mondiale actuelle de COVID19, la deuxième session se tiendra par vidéoconférence en utilisant la plateforme Zoom. La session sera ouverte le jeudi 10 décembre 2020, à 13:00 CET par le Secrétaire général d'UNIDROIT en tant que Président provisoire.

Pour participer à la deuxième session, veuillez visiter le site web suivant et entrer l'identifiant et le mot de passe de la réunion ci-dessous si nécessaire:

<https://zoom.us/j/91228275501?pwd=c2IzcWRxNDh1SytVc1MrTFJ5ZWJGQT09>

Identifiant de la réunion: 912 2827 5501

Mot de passe: 420059

Les participants peuvent également se connecter à la réunion en utilisant les numéros de téléphone ci-dessous. Dans la mesure du possible, les participants sont encouragés à participer via le lien ci-dessus plutôt que de composer un numéro de téléphone, car la participation par vidéoconférence offre des avantages technologiques, tels que la visualisation d'écrans ou de documents partagés par le Secrétariat sur la plateforme Zoom.

+27 87 551 7702	Afrique du sud
+49 30 5679 5800	Allemagne
+61 8 7150 1149	Australie
+1 778 907 2071	Canada
+34 84 368 5025	Espagne
+1 253 215 8782	Etats-Unis d'Amérique
+33 7 5678 4048	France
+39 020 066 7245	Italie
+81 342 339 241	Japon
+82 2 6105 4111	République de Corée
+44 208 080 6591	Royaume-Uni

### Point No. 2 Adoption du projet d'ordre du jour de la session

2. Afin de tenir compte des différents fuseaux horaires des Etats participants, les heures de la deuxième session seront:

Jeudi 10 décembre:	13:00 – 17:00 CET
Vendredi 11 décembre:	13:00 – 17:00 CET

### Point No. 3 Election du Président et des Vice-Présidents de la Commission

3. Conformément aux articles 2 et 3 des Règles de procédure provisoires, la Commission élit son Président parmi ses membres, ainsi qu'un premier et un second Vice-Présidents.

**Point No. 4 Examen des questions relatives à la nomination d'une Autorité de surveillance**

4. La Résolution 2 de la Conférence diplomatique pour l'adoption du projet de Protocole portant sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement miniers, agricoles et de construction à la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles (Pretoria, 11 - 22 novembre 2019) a noté la participation active aux travaux préparatoires et à la Conférence diplomatique de la Société financière internationale (SFI) du Groupe de la Banque mondiale et, à la lumière de consultations préliminaires avec ladite institution financière internationale, a invité les organes directeurs de la SFI à accepter les fonctions d'Autorité de surveillance dès l'entrée en vigueur du Protocole ou après celle-ci, à prendre les mesures nécessaires à cet égard, le cas échéant, et à en informer le Secrétaire Général d'UNIDROIT.

5. La Résolution 2 a également établi un délai de six mois pour que la SFI prenne une décision quant à l'acceptation du rôle d'Autorité de surveillance, après quoi la Commission préparatoire commencerait à envisager la nomination d'une autre organisation ou entité internationale comme Autorité de surveillance. En raison des difficultés créées par la pandémie du COVID19 qui constitue un cas de force majeure susceptible d'avoir affecté le processus décisionnel ordinaire de la SFI, la Commission préparatoire a convenu, lors de sa première session, que le délai dont disposait la SFI pour accepter le rôle d'Autorité de surveillance serait prolongé jusqu'à 69 jours après la fin de l'état d'urgence aux Etats-Unis d'Amérique, ou après le début de la prochaine session de la Commission, selon la première éventualité.

6. La situation de pandémie mondiale actuelle se poursuit et, par conséquent, les circonstances qui ont conseillé la suspension de la période envisagée dans la Résolution 2 demeurent. Toutefois, la durée de cette situation semble à ce stade incertaine et le processus de nomination d'une Autorité de surveillance doit se poursuivre. Le Secrétariat d'UNIDROIT estime que la période de 69 jours après la tenue de la deuxième session de la Commission préparatoire est suffisante et propose donc qu'une décision soit adoptée à cette fin.

7. Lors de sa deuxième session, la Commission préparatoire entendra un rapport oral du Secrétariat d'UNIDROIT concernant les discussions en cours avec la SFI. Elle examinera également un document contenant des recherches sur d'autres organisations internationales qui pourraient être envisagées pour le rôle d'Autorité de surveillance.

**Point No. 5 Mise à jour sur les activités du Groupe de travail pour l'élaboration d'un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipement MAC**

8. Lors de sa deuxième session, la Commission préparatoire recevra les rapports des deux premières réunions du Groupe de travail établi pour élaborer un projet de Règlement pour le Registre international pour les matériels d'équipements MAC. Ces rapports seront présentés à la Commission par le Président du Groupe de travail. La Commission préparatoire recevra également une version mise à jour du projet de Règlement, tel que développé par le Groupe de travail.

**Point No. 6 Mise à jour sur les activités du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection du Conservateur**

9. Lors de sa deuxième session, la Commission préparatoire recevra un rapport de la première réunion du Groupe de travail chargé de rédiger un appel à propositions pour la sélection du Conservateur. Ce rapport sera présenté à la Commission par le Président du Groupe de travail.